

**République Libanaise**

Ministère de la Culture-Direction Générale des Antiquités

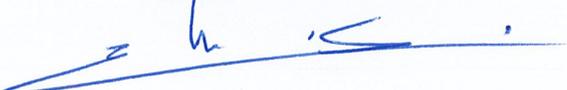
Rapport sur l'Etat de Conservation du site du Patrimoine Mondial de la Vallée  
Sainte et la Forêt des Cédres de Dieu(Horsh Arz el Rab)

C850

Liban 2020



**Directeur Général des Antiquités**  
**Sarkis El.Khoury**



## Décisions du Comité du Patrimoine mondial /43ème session

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document [WHC/19/43.COM/7B](#),
2. Rappelant la décision **41 COM 7B.82**, adoptée à sa 41<sup>e</sup> session (Cracovie, 2017),
3. Accueille favorablement l'établissement formel d'un comité de gestion et demande de plus amples informations sur la structure et l'équipe chargée de la gestion quotidienne du bien ;
4. Note qu'une révision des limites du bien et de la zone tampon est en cours et demande également à l'État partie de poursuivre sa finalisation en consultation étroite avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, et de la soumettre en tant que modification mineure des limites, conformément au paragraphe 164 des *Orientations* ;
5. Note également que le projet de « Réhabilitation et de Valorisation du Ouadi Qadisha » devrait être lancé au cours de l'année 2019, et qu'un projet a été mis en œuvre pour la « restauration de l'agriculture traditionnelle en terrasse de pierre pour le renforcement des valeurs du paysage culturel et des moyens de subsistance ruraux grâce à des chaînes de valeur durables d'espèces végétales locales », avec une dimension socioéconomique ;
6. Prie instamment l'État partie d'assurer la mise en œuvre du plan d'action pour le bien du patrimoine mondial de manière globale en garantissant l'intégration d'éléments relatifs au développement durable, et d'informer le Centre du patrimoine mondial des avancées de ce plan ;
7. Rappelle également à l'État partie qu'il est nécessaire de soumettre au Centre du patrimoine mondial, pour évaluation par les Organisations consultatives, des informations détaillées sur le projet et son HIA, de tout travail ou développement futur susceptible d'affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien, conformément au paragraphe 172 des *Orientations* ;
8. Demande en outre à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1<sup>er</sup> décembre 2020**, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 45<sup>e</sup> session en 2021.

## Rapport sur l'état de conservation de la Vallée de la Qadisha- Bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial

### Nom du bien du patrimoine mondial (État(s) partie(s)) (Numéro d'identification)

Ouadi Qadisha ou Vallée Sainte et forêt des Cèdres du Dieu (Horsh Arz el-Rab)  
(Liban)  
(C850)

#### I. Résumé analytique du rapport

La vallée de la Qadisha s'étendant sur une superficie de 1710 hectares, est située dans la Mouhafazat (Circonscription) du Liban-Nord, entre les cazas de Bcharré et de Zgharta, elle est située au nord de la chaîne du Mont-Liban à la base du Mont al-Makmel à l'ouest des Cèdres de la Forêt de Dieu. Elle comprend les deux vallées de Qannoubine au sud, dans laquelle coule le fleuve Qadisha (35km de long) qui prend sa source dans le cirque des Cèdres, et de Qozhaya.

La vallée de la Qadisha contient la plus forte concentration de monastères remontant aux origines du christianisme, c'est un témoignage unique du centre vital de l'érémisme maronite.

La mise sous protection de l'Unesco a eu lieu sur la base des critères (iii) et (iv) de la Convention.

- (iii) *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;*
- (iv) *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine;*

Ce rapport présente un constat de la gestion du bien classé et l'état de conservation du site. Il décrit également les différents projets qui ont été réalisés dans la Vallée Sainte au cours de l'année 2020, ceux qui sont en cours et ceux prévus. Les projets achevés sont des travaux de présentation et de restauration des quatre sites suivants: Mar Yaacoub - Bcharré, Mar Semaan - Bqerqasha, le sentier de Bazoun et les moulins de Hadath el Jebbeh. Quatre autres projets de même nature sont en cours d'étude et d'exécution dans la vallée de Houlet- Hadshit, en plus d'un sentier reliant les sites entre eux.

Le projet de « Réhabilitation et de Valorisation de la Vallée de Qadisha », initié par l'Unesco et financé par la Coopération italienne, est en cours d'exécution dans sa première phase : le sentier de Hasroun et le monastère de Mar Assia. L'étude du projet de Deir es Salib est terminée et l'appel d'offre est lancé. Deux projets sont considérés comme ayant un impact sur l'authenticité du site, le projet d'aménagement de l'accès au cimetière de Hadshit, et le projet de la chaussée reliant Hadath el Jebbeh au village de Qannoubine